

DOSSIER PROFESSIONNEL

**Qualification par dossier professionnel
d'un répondant
pour une licence d'entrepreneur**

DES MODIFICATIONS AU CONTENU PEUVENT ETRE APORTEES EN TOUT TEMPS

Dossier professionnel

Dans le cadre de l'obtention ou de la modification d'une licence d'entrepreneur, les compétences du répondant doivent être validées par la CMMTQ. Ces compétences peuvent être vérifiées par des examens, par la réussite d'un programme de formation reconnu pour exempter des examens ou par la présentation d'un dossier professionnel.

Qu'est-ce que l'évaluation par dossier professionnel?

Une évaluation par dossier professionnel est un processus administratif basé sur une approche individualisée de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, des connaissances et des savoir-faire démontrés par l'aspirant répondant, et ce, pour chaque domaine et chaque sous-catégorie demandés.

Les informations contenues dans le dossier professionnel feront l'objet d'une évaluation qui pourra, au besoin, être complétée par une entrevue. Si, au terme de cette évaluation, la reconnaissance des acquis se concrétise, l'aspirant répondant sera exempté de l'obligation de se soumettre à l'examen de qualification pour les domaines ou sous-catégories pour lesquels ses acquis lui auront été reconnus.

Est-ce que ce moyen d'évaluation peut me convenir?

Ce moyen d'évaluation s'adresse aux personnes ayant suivi une formation qui ne figure pas dans le *Registre des programmes de formation reconnus par la CMMTQ aux fins d'exemption à un examen*. Il s'adresse également aux personnes croyant posséder une expérience professionnelle suffisante dans le domaine visé ou la sous-catégorie demandée pour être exemptées de l'examen de qualification.

Comment savoir si je possède les habiletés minimalement requises pour ce type d'évaluation?

Pour savoir si vous possédez les habiletés nécessaires, vous devez consulter le profil de compétences de chaque domaine et sous-catégorie demandés. Ce document contient toutes les habiletés considérées minimalement requises pour être répondant.

La demande d'évaluation par dossier professionnel est un processus exigeant puisque vous avez la responsabilité de démontrer à la CMMTQ que vous détenez l'ensemble des habiletés mentionnées dans les profils. Avant d'entreprendre cette importante démarche, il est vivement conseillé de consulter les profils de compétences visés, en raison notamment des frais importants et non remboursables qui sont associés au traitement et l'analyse de la demande.

Tous les profils sont accessibles sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec (www.rbq.gouv.qc.ca). Si vos compétences correspondent à celles énumérées dans le profil et que vous croyez être en mesure de le démontrer, une évaluation par dossier professionnel devient une option envisageable pour vous.

Quels documents doivent être fournis avec ma demande?

Au moment du dépôt de votre demande d'évaluation, votre dossier professionnel doit contenir les documents suivants :

- votre formulaire de demande de licence dûment rempli et signé;
- une brève lettre¹ expliquant pourquoi vous croyez que le dossier professionnel est la façon appropriée pour vous d'être évalué;
- votre curriculum vitae à jour;

¹ La présentation de cette lettre est facultative. Tous les autres documents sont obligatoires.

- une liste exhaustive de vos réalisations² au cours des dix dernières années, en démontrant les liens directs avec les domaines ou sous-catégories demandés. À cet effet, pour chacune des réalisations, vous indiquerez les précisions suivantes :
 - les dates et la durée de réalisation;
 - la description de la réalisation;
 - les postes occupés, les responsabilités assumées et les tâches accomplies.
- les noms et les coordonnées de trois personnes qui confirment, dans une courte lettre jointe adressée à la CMMTQ, la véracité des informations fournies. L'une de ces personnes doit être un ancien employeur (si applicable).
- vos diplômes ou brevets avec la liste des cours suivis et réussis et, si possible, le contenu de ces cours;
- en référence à chaque profil de compétences concerné, vous devez indiquer lequel des documents joints, ou quelle partie d'un document, démontre que vous détenez les habiletés minimalement requises.

Vos documents doivent faire la démonstration claire que vous possédez l'ensemble des habiletés minimalement requises indiquées dans les profils de compétences concernés. Par le fait même, **vos dossier professionnel doit mettre en évidence que vous avez une connaissance appropriée des lois, des règlements, des codes et des normes s'appliquant au Québec.**

Vous pouvez, en plus des documents exigés, fournir tout autre document complémentaire pouvant appuyer votre démonstration.

Comment sera évalué mon dossier professionnel?

L'évaluation des dossiers professionnels sera réalisée par des spécialistes en évaluation et des experts techniques selon les domaines demandés. Tous les documents fournis seront étudiés afin de valider la concordance entre les acquis de l'aspirant répondant et les profils de compétences visés. De plus, ces informations seront vérifiées auprès des trois personnes que vous aurez citées en référence.

L'évaluation de votre dossier professionnel pourrait donner lieu également à une rencontre d'évaluation afin de compléter avec vous la validation des informations fournies et afin de s'assurer que vous détenez effectivement les compétences minimalement requises.

Les reconnaissances sont accordées par domaine et par sous-catégorie. Par exemple, si votre demande concerne plusieurs domaines, une exemption à un examen pourrait être accordée pour un domaine mais refusée pour un autre.

Combien de temps prendra l'étude de mon dossier professionnel?

En raison de la complexité de l'évaluation de ces dossiers, il peut s'écouler plusieurs mois avant que la CMMTQ rende une décision.

IMPORTANT : **Aucun traitement prioritaire** ne peut être accordé lorsqu'une demande de licence comporte une évaluation de dossier professionnel, même pour un seul domaine ou une seule sous-catégorie.

Quelles seront les décisions possibles de la CMMTQ en regard de ma demande?

L'étude de votre dossier professionnel peut conduire à :

- ✧ une décision favorable;
- ✧ une décision favorable partielle (si plusieurs sous-catégories ou domaines sont demandés et que les exemptions ne sont pas toutes accordées);
- ✧ une décision défavorable.

² Exemples de réalisations : Gestion de projets de construction, estimation de projets, écriture d'un livre, enseignement, conception de plans et devis.

À la suite d'une décision favorable partielle ou d'une décision défavorable, si vous souhaitez toujours vous qualifier en tant que répondant pour les domaines ou sous-catégories qui vous ont été refusés, vous devrez effectuer une nouvelle demande de licence et en acquitter les frais.

IMPORTANT : Les frais d'évaluation ne sont **pas remboursables**, et ce, peu importe la décision rendue, puisqu'ils couvrent les coûts engendrés pour l'étude de votre dossier professionnel.



8175, boul. St-Laurent
Montréal QC H2P 2M1

Téléphone: 514.382.2668
Sans frais: 1 800.465.2668
Télécopieur: 514.382.2064
Courriel: qualification@cmmtq.org
Site Internet: www.cmmtq.org